

L'AVANTAGE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Republicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES ABONNÉS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux de Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

REDICTION :
ROUBAIX, rue Deubuisson, 28.
TOURCOING, 6 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois 4 fr. 50 — Un an 18 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

Concours de Mots

ORGANISÉ PAR
Le « Progrès du Nord »

AUJOURD'HUI :
Lisez le 61^e Feuilleton
Reconstituez le 61^e mot
Découpez le 61^e bon

Correspondance du Concours

I. P. de Saint-Amand-lez-Eaux. — Le cas que vous signalez ne prête à aucune contestation. Toutefois les concurrents ont pu être entraînés par leur dévouement. Il est donc prudent pour eux de se conformer strictement aux prescriptions du règlement du concours.

A. A. Arras. — Il faut choisir.

B. D. Sainghin. — Cette méthode n'est pas acceptable. Les bons augmentent de jour en jour.

D. H. X. — Nous sommes d'accord.

B. L. à Dgail. — Une, plusieurs ou toutes. L'arbitre manifeste évidemment de préférence.

C. L. à Saint-Saulve. — Au N° 57 lisez point + la + point + point + point + e.

F. L. à Vieux-Condé. — Même réponse.

A. L. rue de la Gendarmerie, à La Gorgue. — 1^e même réponse. 2^e Vous envoyons les numéros demandés.

Un chercheur, place de la Vacquerie, Arras. — Merci pour votre métracasse communication.

A. à Marquion-Baron. — Inutile assidu du journal. Le mot de ce courant est amas composé quatre points + 1. 2^e vous pouvez utiliser les bons parus dans le numéro spécial. 3^e Bonne idée.

D. P. L. L. à Wetteles. — Votre conseil est excellent.

R. à Châtignies. — Oui.

M. leclerc assidu roubaixiste. — Oui.

L. D. à Douai. — 1^o Parfaitement. 2^o Vous trouverez tous les numéros dans le journal. 3^o Vous manquez depuis le 1^{er} novembre, chez M. Deshayes, notre dépositaire de Douai, ou à l'administration du journal, 27, rue de Béthune, à Lille.

L. M. à Hesebrouck. — Conservez tous vos bons jusqu'à la fin du concours.

Un Marquionnais du Proch. — C'est une idée, mais elle est difficilement applicable.

Un lecteur qui s'aspire. — Merci pour votre intéressante communication.

Un ancien Marquionnais qui veut seulement gagner un rétro. — Entendu.

O. D. D. D. à Arras. — Un Arrageois qui serait bien content de voir un rétro en 1914.

Vous avez beaucoup d'esprit, mais vous manquez d'originalité philosophique. En toutes choses il faut considérer la fin. Il est surprenant que vous ayez oublié cette vérité élémentaire. Attendez donc patiemment et ne vous faites pas du mauvais sang.

A. C. leclerc du « Progrès » à Wetteles. — Votre lettre est excellente. Malheureusement inapplicable. L'indignation est de régime.

Un Hautmontois silencieux. — Vous parlez de silence comme Alired de Vigny lui-même. Vous êtes un sage et gagnerez sûrement un beau prix.

R. D. à Roubaix. — Bien.

Un tout jeune lecteur, à H. — Parfaitement, mon jeune ami.

Un vieux socrate, à Wetteles. — Il est préférable de le remplacer.

Conseil des Ministres

Les ministères et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Conseil s'est occupé de l'expédition des affaires courantes.

Guillaume II récompense ceux qui solignent le colonel Winterfeld

L'empereur d'Allemagne, Guillaume II, désirant reconnaître les soins dévoués et dévoués du lieutenant-colonel Winterfeld — l'officier militaire allemand, victime d'un accident d'automobile — a été entouré, ainsi que les vives sympathies dont il a été l'objet, a conféré au colonel Winterfeld la décoration de chevalier de l'Ordre de l'Aigle rouge.

Le baron de Schoen a remis, récemment, à M. Etienne, ministre de la Guerre, le portrait de l'empereur. Des distinctions honorifiques ont été décernées au général Graniani, au colonel Dupont et à plusieurs officiers de l'armée italienne ; au général de division Martin, au médecin en chef Colonne, au général et au professeur Herdman, aux docteurs Roy et Vioyent, et aux autres médecins civils et militaires qui ont prodigué leurs soins au blessé ; au lieutenant Blinck, au maître de conférences, M. Massot ; aux infirmiers et aux aides-soignants, aux aides-soignants et aux gardes chambrées.

L'empereur a, en outre, fait parvenir des souvenirs personnels à M. et Mme Albert et à M. Vassot père, du docteur Roy et à Mme Vioyent, à Mme Bonjean, au lieutenant Malvoisin, à Mme Ronjean, au lieutenant Malvoisin, à M. Lavigne, au général Magnon, aux agents des postes de Gravelines, aux ordonnances, etc. Enfin, il a fait remettre au maître de Gravelines une somme de 6.000 francs pour les œuvres de bienfaisance de la commune.

La « nouvelle boulange »

Cette année, il paraît que ce n'est pas le petit Jésus qui est né à Noël, mais un nouveau général Boulanger. C'est du moins ce qu'écrivent, avec un sérieux fort amusant, certains néoréalistes, qui, croyant à la métempycose, assurent que le corps de M. Aristide Briand se présente présentement à l'âme de ce fameux général dont le rôle se borne surtout à prouver, après la romance, qu'on pouvait mourir d'amour.

Dans l'allocution qu'il prononça l'autre soir à la réunion de la rue d'Enghien, M. Briand répondit à cela de la seule façon qui n'imposait ni en riant, et il déclara à ses auditeurs qu'il ne connaissait pas l'équation. Il est certain que la boulange est péroratoire. En France, un dictateur a pied n'en aurait pas pour quarante huit heures, même s'il avait tous les talents de l'emploi. Le prestige de ce nouveau Boulanger réside dans son costume, son épée et son plumet. Quant à son génie, son cheval noir le contenait tout entier et on peut affirmer que de son coursier et de lui-même le plus dictateur des deux siècles assurément le coursier.

Si M. Briand, au lieu de prendre la chose pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une plaisanterie, l'avait prise au sérieux, il aurait pu, assurément, s'en consoler en relisant la vie de Gambetta. Contre le grand tribun, contre l'ardent républicain, contre l'illustre patriote, la même accusation avait été lancée et c'est grâce à elle qu'on eut le raison de lui l'impartiale histoire nous apprend d'ailleurs que M. Clémenceau et M. de Broglie furent les plus acharnés dans la violente campagne menée contre Gambetta, et ce qu'ils avaient appelé son « pouvoir occulte ».

Qu'avait donc fait Gambetta pour exciter contre lui la colère d'hommes qui, par ailleurs — je ne parle pas de M. de Broglie — étaient indiscutablement républicains ? Il avait le culte de la patrie, simplement, et comme la France se trouvait au lendemain de la guerre, on accusait de trahison le plus vaillant et de vouloir faire du pouvoir personnel.

Veut-on un exemple ? Un jour, Gambetta accompagnait le Président de la République à Charbourg, et prononce un de ces discours avec lesquels il entamait les consciences et les cœurs. « Les grandes réparations peuvent sortir du droit, s'écria Gambetta, nous ou nos enfants nous pouvons les espérer, car l'avenir n'est interdit à personne... On a dit quelquefois que nous avons une collation pour l'armée, cette armée qui groupe aujourd'hui toutes les forces nationa-

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

L'APPLICATION de la loi d'assistance AUX FAMILLES NOMBREUSES

Tout chef de famille de nationalité française ayant à sa charge plus de trois enfants légitimes ou reconnus, dont les ressources sont insuffisantes pour les élever, reçoit une allocation variant entre 60 et 90 francs par enfant de moins de 13 ans, au delà du troisième enfant de moins de 6 ans, si les enfants restent à la charge de la mère par suite de la mort du père, de sa disparition, d'abandon par lui de sa famille ou de toute autre cause, l'assistance est donnée pour chaque enfant de moins de 13 ans, au delà du deuxième de moins de 13 ans. Sont assimilés aux enfants de moins de 13 ans les enfants âgés de moins de 16 ans pour lesquels aura été passé un contrat d'apprentissage stipulant l'obligation d'enseigner complètement à l'apprenti la profession qui lui est assignée ; durée de ce contrat d'apprentissage de deux ans. Lorsque la loi est inapplicable, l'apprenti est nourri gratuitement par le maître et reçoit en outre un salaire mensuel de 10 francs, ou si le bénéficiaire est en apprentissage, de 15 francs, le maître un salaire supérieur à un franc par jour.

MISE EN APPLICATION

La loi, en son article 15, stipule qu'elle serait applicable dans les trois mois qui suivraient l'insertion au Journal Officiel des règlements d'administration publique destinés à assurer son exécution ; or il n'y a eu aucun décret de ce genre, ce qui ne peut être considéré que comme un retard adressé au maître de la commune ; celui-ci n'a donc rien à faire. La demande doit contenir les renseignements nécessaires pour établir au receveur 1^o l'identité du postulant ; 2^o le détail de la situation de la famille ; 3^o le détail de la situation de la commune, dans le cas contraire, quelles ont été les ressources depuis 2 ans ; 4^o le montant de ses ressources ; 5^o quels sont les noms, prénoms et dates de naissance des enfants de moins de 13 ans dont il y a la charge ; 6^o les conditions de l'apprentissage ; 7^o quelle est la résidence de ces enfants s'ils ne demeurent pas avec lui ; 8^o si le conjoint du postulant a un autre emploi, et dans l'affirmative, depuis quelle date il le reçoit.

PRIXS ANNEXES

Il doit fournir en outre les extraits de naissance des enfants mentionnés dans sa demande, l'extrait du rôle des contributions directes de la commune et si certains de ses enfants sont en apprentissage, dans les conditions prévues par la loi, une expédition du contrat d'apprentissage, ou une copie certifiée conforme de ce contrat, ainsi qu'un reçu, ainsi qu'un certificat du maître lui-même constatant la date à partir de laquelle ce contrat a commencé à être exécuté, constatant qu'il est toujours en vigueur.

Si la demande est faite par la mère par suite de la mort du père, de sa disparition, d'abandon par lui de sa famille ou pour toute autre cause, elle doit, si le père est décédé, en outre, être accompagnée de l'acte de décès, et si le père est disparu, d'un acte de décès, ou d'un acte de jugement déclarant l'absence, si le père a disparu ou abandonné sa famille, indiquant, dans la demande, l'époque où le fait s'est produit. La loi d'ailleurs n'est pas applicable dans le cas où le père ou la mère, par suite de la mort du père, de sa disparition, d'abandon par lui de sa famille ou pour toute autre cause, elle doit, si le père est décédé, en outre, être accompagnée de l'acte de décès, et si le père est disparu, d'un acte de décès, ou d'un acte de jugement déclarant l'absence, si le père a disparu ou abandonné sa famille, indiquant, dans la demande, l'époque où le fait s'est produit.

1,300,000 hommes en temps de paix EN RUSSIE

...ET L'ON GARDE LA CLASSE LIBÉRABLE

Il y a une trentaine d'années, à l'époque où l'armement, surtout en ce qui concerne la cavalerie, subissait des transformations profondes dans tous les pays ; où de nouvelles idées militaires étaient émises en Allemagne et en France, l'état d'un paillard orléanais « était dénoncé » par beaucoup de personnes confuses devant aboutir à un grand désastre à la guerre.

Or nous sommes bientôt en 1914, et le vaste camp rattaché européen au peuple russe les uns de recrues par milliers, et les autres de conscrits, suit l'exemple des nations occidentales.

L'organe officiel du ministère de la Guerre russe, le « journal de l'armée », annonce en effet que la classe qui aurait dû être libérée depuis plusieurs années, sera maintenue sous les drapeaux jusqu'au 1^{er} avril. Cette classe comprend près de 300.000 hommes.

Cette situation est anormale, pour régularisation législative, à la Douma d'Empire, dès que cette assemblée se réunira.

La décision du gouvernement russe a été prise d'accord avec le gouvernement français, et pour faire équilibre, jusqu'au mois d'avril prochain, date à laquelle seront renvoyés les conscrits des deux dernières classes appelées, à la masse des 855.000 hommes de l'armée allemande.

Il convient de tenir compte en effet que l'Empire russe, qui correspond à une population de 165 millions d'habitants, se trouve réparti sur un territoire plus grand que l'Europe, et ne peut être libéré et dirigé vers la frontière occidentale de l'Empire que pour une assez faible partie. La partie ne pouvant être envoyée des provinces où elle est stationnée : Caucase, Turkestan, Sibirie orientale, etc., pour des raisons politiques et militaires impérieuses.

Cette situation est anormale, pour régularisation législative, à la Douma d'Empire, dès que cette assemblée se réunira.

La dernière mesure ainsi prise à Saint-Petersbourg est un exemple de l'augmentation de l'effectif permanent vu par la Douma.

Cette augmentation se fera à son tour en trois ans, à raison de 30.000 hommes par an ; soit tout au plus un tiers de la population de 270.000 hommes.

Dans trois ans, l'armée russe sera donc atteindre l'effectif de paix formidable de 1.300.000 hommes.

Neige, Tempête et Crues

Le froid intense qui sévit sur notre région du Nord est général et de toutes parts, en Europe, on signale de violentes bourrasques de neige à Paris, la Seine est sensiblement augmentée et l'on redoute des inondations. Voici d'ailleurs les dépêches des départements et de l'étranger.

Paris, 30 décembre.

La neige qui, depuis trois jours, est tombée abondamment à province, une crue rapide des fleuves et rivières qui s'est manifestée à Paris par une hausse sensible de la Seine. Le service des bateaux parisiens a été interrompu.

Quimper, 30 décembre.

Une violente tempête sévit sur les côtes du Finistère. Tous les bateaux de pêche ont dû regagner leur port d'attache.

Montauban, 30 décembre.

Pour la première fois de la saison, la neige a tombé cette nuit en assez grande abondance.

A L'ÉTRANGER

Berlin, 30 décembre.

Les dépêches de province continuent à signaler de véritables ouragans de neige. Les dégâts qu'ils causent sont considérables. A Westphalie, le neige atteint 50 centimètres d'épaisseur. De nombreux arbres ont été brisés. La rivière Labn et ses affluents ont débordé.

Dans la région de Cologne, les communications téléphoniques sont interrompues et les trains subissent de grands retards. A Stuttgart, on signale plusieurs accidents. A Rippoldau, une jeune fille de 17 ans a été, par suite de la violence du vent, précipitée du haut du pont dans un ruisseau et s'est noyée.

Étrange information

L'insubordination publique l'information suivante que nous reproduisons à titre purement documentaire :

M. Poincaré n'ira pas le 15 janvier à Péronne, ville à laquelle il devait remettre le croix de la Légion d'honneur. Le voyage pour lequel il avait préparé, est « opéré » au mois de juin. Il faut savoir que le Président de la République a dû contre-mander son voyage et priver les habitants de la somme de 100.000 francs de dépenses prévues par le dîner des Annonciateurs des Hautes-Études Commerciales, où M. Fernand David consentit lui de même à se rendre.

Cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Dès la prise de possession des départements ministériels, l'Élysée s'aperçut qu'il y avait quelque chose de changé dans le gouvernement. On laisse M. Poincaré se rendre seul aux cérémonies qu'il avait depuis longtemps déjà acceptées de présider. Certains ministres ne commentent que contrainctement et lors par les circonstances à l'accompagner dans d'autres situations. Enfin, la nouvelle volonté des Excellence est venue à l'Élysée, jour, c'était M. Viviani qui, jusqu'à son dernier moment, ignora s'il devait assister, avec le Président, au banquet du cinquantenaire de l'École Nationale des Beaux-Arts. Hier, c'étaient de nouveaux traitements à propos du dîner des Annonciateurs des Hautes-Études Commerciales, où M. Fernand David consentit lui de même à se rendre.

L'Élysée de Péronne, c'est le bouquet. Depuis quinze jours, M. Poincaré s'est efforcé de savoir quel ministre l'accompagnerait. En vain. Successivement, les plus notables démissionnaires de l'Élysée ont été nommés, même l'un d'eux est la nativité ou l'oubli de l'Élysée de répondre qu'il n'avait pas passé le dimanche sans se lever.

M. Poincaré, le Président de la République perd, patience.

« Pourquoi ne me facilitez pas ma tâche, je ne peux pas aller tout seul en province. C'est alors qu'on me reproche d'être accompagné de ministres de pouvoir personnel ! »

Il est annoncé sa résolution de décliner l'invitation de Péronne. Mais avez-vous eu le sentiment de cet état momentané ?

« Vous avez raison, Monsieur le Président. Votre présence dans la Somme pourrait être interprétée comme une tentative de pression politique.

« Si l'on s'arrête à l'idée qu'expose le premier ministre du pays aux brimades et aux railleries d'un groupe politique.

« En outre, elle soulève le conflit virtuel-

ECHOS

Les sources du Sinaï

Au Sinaï, on entend beaucoup moins de gros moles qu'à la Chambre, mais non moins de bons mots.

Lundi, M. Caillaux, s'exprimant sur la fameuse question des emprunts étrangers, le turc, le serbe... et les autres, déclara qu'il ne fallait pas, à tout instant, harceler le gouvernement de questions à ce sujet.

— C'est une question de confiance, déclara-t-il, et donner sa confiance au gouvernement, cela veut dire ne pas gêner son action.

— C'est cela, acquiesça M. Ribot, ne décevrons pas l'action gouvernementale.

— Surtout en hiver l'ajouta narquois M. Clémenceau.

Tout le Sinaï fut pris du sursaut — sauf toutefois son grave président.

Le haricot soviétique

Dix heures du matin, dans un wagon du Métro.

Un brave agent, ayant terminé son service, vient de monter pour regagner ses pénates.

Soudain, il fronce le sourcil et dévisage étonné une jeune femme assise non loin de lui et qui exhibe une épingle à chapeau démodée et le pourpoint de tout protocole.

— Veuille-je verbaliser ? La dame, sans doute, le crut, car elle pâlit, rougit, verdi, puis se disposa à arracher la maudite épingle, quand sa voisine, qui a vu le ménage, s'écria :

— Criguez rien, ma petite dame, y a toujours moyen de s'arranger !

Et pressé, sortant du fil qu'elle tient sur ses genoux, non point de haricot rouge, elle jeta le plus beau et en coiffe la pauvre menaçante.

L'ESPRIT DE TOUS

La 3^e Compagnie a rejoint à Paris dans un compartiment réservé.

Elle s'arrêtera pas celui des « dames seules ».

La nouvelle fédération politique

Hier après-midi se sont réunis chez M. Joseph Reinach, député, les sénateurs et députés composant la commission de la nouvelle fédération politique formée au cours de la Réunion tenue vendredi dernier rue d'Angliennes.

Cette réunion avait pour objet d'étudier les termes d'une déclaration et d'établir un projet de statuts de la nouvelle fédération.

Rappels que la commission de la nouvelle fédération compte parmi ses membres MM. Briand, Barthou, Landry, Fraysse, Luchaire, Vermeil, Labouche, Delpech, Honnorat, Bonnet, Chamuel, Joseph Reinach, Lauries, Berlier, Peyronnet, Pierres-Boudin, Chéron et Henry Bérenger.

Le carnel Italien des sacres

Le carnel Italien des sacres vient d'ouvrir la convention de Bruxelles qui réduira sensiblement à dater du 1^{er} janvier, de la production et de la consommation. Le carnel des sacres pour l'année sera en concurrence de Pontonville, qui n'a pas obtenu à l'unanimité, afin qu'il y ait une loi en vue de la réduction demandée.

La Course au Fauteuil... Directorial

CE QUE DISENT LES CANDIDATS à la Direction du Théâtre de Lille.

M. DE VILLERS : « Je crois avoir trouvé le remède à la crise théâtrale dans l'application de deux théories... »

Nous avons pu, ces derniers jours le programme de M. Dufrenoy, directeur du théâtre de Lille, et celui de M. Prunel, directeur du théâtre de Dijon. Nous publions aujourd'hui les projets de M. de Villers, ancien directeur du théâtre des Variétés de Nice, et de M. Dufrenoy, directeur du théâtre du Château-Rouge de Paris.

M. de Villers est âgé de quarante ans. Il est né à Lille, où il a fait ses études.

Après avoir dirigé plusieurs théâtres et publié dans divers journaux et revues des articles de critique musicale, il s'est occupé de décentralisation artistique.

Appelé à la direction du théâtre de Valenciennes, à Nice, il y fit applaudir les grandes vedettes parisiennes. Depuis plusieurs années, il organise à Paris de grandes soirées artistiques avec le concours de la Société des Concerts du Conservatoire.

Voici le résumé des déclarations qu'il a faites à l'administration municipale de Lille :

« Je crois avoir trouvé le remède à la crise théâtrale dans l'application de deux théories différentes : l'une pour le Théâtre Populaire, avec les troupes départementales et le répertoire convenant au public de cette ville ; l'autre pour le « Nouveau Théâtre », supplantant au contraire les troupes départementales et assurant par ses meilleurs artistes dans leurs meilleurs rôles. Réussit

M. DUFRENOY

« Je veux faire beau et grand »

M. Dufrenoy, qui dirige à Paris le théâtre du Château-Rouge, a présenté à l'administration municipale de Lille un projet compact dont voici les grands lignes :

« Mon intention est de faire beau et grand. J'ai l'intention d'engager une troupe d'opéra de tout premier ordre dont les premiers rôles devront avoir appartenu au théâtre de l'Opéra-Comique de Paris. Je veux aussi un théâtre de la Mennais à Bruxelles et un théâtre de la Mennais à Bruxelles.

« Pour l'opéra et la comédie, nous nous bornerons à l'engagement de nos meilleurs artistes et à leur donner les meilleurs rôles. Réussit